

LES DÉCISIONS DU CONSEIL

— EN BREF —

Lors de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 9 décembre 2014, tenue au centre administratif de la Commission scolaire, le Conseil des commissaires a :

Reconnu le dévouement et l'implication de Sandy Léonard, enseignante en francisation à l'école de l'Assomption dans la mise en place de projets permettant de favoriser l'intégration des élèves immigrants et ainsi mieux connaître les diverses cultures.

Remercié l'engagement de l'organisme des Grands Frères et des Grandes Soeurs qui offre des modèles positifs et significatifs aux élèves de l'école du Phénix notamment par le travail de qualité et l'implication de l'agent de liaison avec l'organisme d'André Boulet.

Félicité le dynamisme et la mobilisation du personnel de l'école du Phénix et des gens de la communauté qui ont fait preuve de grande générosité et d'entraide en achetant des cadeaux de Noël pour des élèves ciblés.

Salué les efforts déployés par les élèves, l'entraîneur en chef Jean Jr Petit, ainsi que l'équipe d'entraîneurs des Incroyables juvéniles de l'école Joseph-Hermas-Leclerc qui ont démontré de la persévérance, de la détermination et un travail d'équipe exemplaire ce qui les a menés à être couronnés champions du Bol d'Or

Pris acte du rapport annuel de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs pour l'année 2013-2014.

Octroyé le contrat de construction, en partie, pour la réfection partielle de la toiture à l'école Massey-Vanier.

Mandaté le directeur général à déposer une demande d'ajout d'espace et d'effectuer les démarches requises pour la construction d'une école primaire (2-12) sur le territoire de la municipalité du Canton de Shefford.

LES DÉCISIONS DU CONSEIL

— EN BREF —

Le Conseil exécutif de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs a :

Autorisé d'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme aux besoins de l'école Jean-Jacques-Bertrand, le contrat pour un Voyage Guatemala-Honduras.

Accepté de procéder à l'achat, l'implantation et la formation d'un logiciel de la gestion et de la maintenance assistée par ordinateur (GMAO).

Autorisé la signature du formulaire « Attestation du choix de la limite par lésion » et d'en faire mention à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST).